

Financement État et Région Pays de la Loire au titre de la Prestation Conseil en Ressources Humaines (PCRH)		
Typologie d'entreprise	Taux d'intervention global maximum État - Région	Répartition par financeur État - Région
Entreprises dont associations de moins 11 salariés et pouvant appartenir le cas échéant à un groupe de moins de 250 salariés	100%	50% État + 50% Région
Entreprises dont associations de 11 à 50 salariés et pouvant appartenir le cas échéant à un groupe de moins de 250 salariés	90%	50% État + 40% Région
Entreprises dont associations de 51 à 249 salariés et pouvant appartenir à un groupe de moins de 250 salariés	70%	50% État + 20% Région

Le montant d'aide à attribuer est au maximum de 15 000 € par financeur (État et Région) pour un accompagnement individuel comme pour l'accompagnement d'un collectif d'entreprises (quel que soit le nombre d'entreprises concernées)

Votre OPCO peut compléter les financements apportés par l'État et la Région

Pour vous renseigner et vous accompagner dans la mobilisation de ces financements, les OPCO sont vos interlocuteurs privilégiés :

OPCO 2i : pays-de-la-loire@opco2i.fr

AKTO : catherine.duranthon@akto.fr - 06 23 75 45 14

Constructys : contact@constructys-paysdelaloire.fr - 02 40 89 57 46

Opcommerce : paysdelaloire@lopcommerce.com - 02 28 00 98 10

OPCO Entreprises de proximité : 09 70 838 837

ATLAS : nrouaud@opco-atlas.fr - 01 48 39 68 43

OPCO Mobilités

Pour les entreprises de transports logistiques et services : tispdl@opcomobilites.fr - 02 51 79 01 75

Pour les entreprises du transport urbain, ferroviaire et automobiles : ufapdl@opcomobilites.fr - 02 18 84 23 58

OCAPIAT : pdl@ocapiat.fr - 02 99 83 39 00

AFDAS : nantes@afd.com - <https://www.afdas.com/>

UNIFORMATION : pas de demande de financement régional - <https://www.uniformation.fr/>

OPCO Santé : pays-de-la-loire@opco-sante.fr - 02 40 89 03 43

Vous ne connaissez pas votre OPCO de rattachement?

Le site internet <https://www.transopco.info/> vous permettra de l'identifier grâce à votre SIRET.

Vous pouvez également prendre contact directement avec la DDETS(PP) territorialement compétente :

DDETS 44 : ddets-directeur@loire-atlantique.gouv.fr

DDETS 49 : ddets-direction@maine-et-loire.gouv.fr

DDETS(PP) 53 : ddetspp-direction@mayenne.gouv.fr

DDETS 72 : ddets-direction@sarthe.gouv.fr

DDETS 85 : ddets-direction@vendee.gouv.fr